

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 octobre 2025

https://www.pays-colombey-sudtoulois.fr/documents_administratifs/41644

Le résultat de l'exercice 2024 tel qu'il apparaît au compte administratif est le suivant :

Section de fonctionnement	
Dépenses	51 672,48 €
Recettes	109 490,70 €
Résultat 2024	57 818,22 €
Résultat reporté (R002)	46 014,95 €
Soit Résultat cumulé	103 833,17 €

Section d'investissement	
Dépenses	3 558 618,41 €
Recettes	2 786 324,04 €
Résultat 2024	- 772 294,37 €
Résultat reporté (R001)	13 588,78 €
Soit Résultat cumulé	- 758 705,59 €

RAR en Dépenses	- €
RAR en Recettes	- €
Restes à réaliser (RAR)	- €

L'excédent de fonctionnement étant de 103 833,17 €, il est proposé d'affecter ce même montant à l'investissement (compte 1068).

Cette somme permet de couvrir partiellement le besoin de financement de la section d'investissement.

Une décision modificative n°1 sera nécessaire pour prendre en compte cette affectation.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2311-5,

Vu la délibération n°2025-034 en date du 27 février 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe sécurisation en eau potable,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'excédent de fonctionnement 2024 du budget annexe sécurisation eau potable

APPROUVE les écritures budgétaires et comptables telles que présentées ci-dessus, notamment l'affectation du résultat pour un montant de **103 833,17 € au compte 1068**.

Le secrétaire de séance
Denis THOMASSIN

Le Président,
Philippe PARMENTIER

